



**DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Les vainqueurs des Coupes du District Grand Vaucluse pour la Saison 2021/2022 :

Coupe Espérance – MONTEUX O.

Coupe Roumagoux – ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE

Coupe Grand Vaucluse Senior – ST DIDIER PERNES

Coupe Ulysse Fabre – GORDES ESP

Coupe Grand Vaucluse U19 – PERTUIS USR

Coupe Grand Vaucluse U17 – LE PONTET VEDENE AC

Coupe Grand Vaucluse U16 – MONTEUX O.

Coupe Grand Vaucluse U15 - LE PONTET VEDENE AC

Coupe Grand Vaucluse U14 - LE PONTET VEDENE AC

Coupe Avenir U19 – VENTOUX SUD FC

Coupe Avenir U17 – JONQUIERES SC

Coupe Avenir U15 – VAL DURANCE FA

Coupe Avenir U14 – ST REMY FC

Coupe Chabas – ETOILE D'AUBUNE

Coupe Amitié à 8 – BARBENTANE O.

Coupe U18F à 8 – CADEROUSSE US.

Coupe U15F à 15 – AVIGNON AC

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 47

DU 1^{er} Juillet 2022



DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du 29 Juin 2022

Présents : MM. CRESPIEN Raymond - ROCHER Lionel - POLI J Marie Mme GUEGAN Martine

Excusés : M. ILAFKIHEN Tarik - Mme GONDRAN Lina.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 389 : COURTHEZON SC / VENTOUX SUD – U15 Féminine à 8 du 18/06/2022

DOSSIER N° 394 : MONTEUX O / VILLENEUVE FC – U16 D1 du 19/06/2022

DOSSIER N° 395 : MONTEUX O / VILLENEUVE FC – U16 D1 du 19/06/2022

DOSSIER N° 396 : AVIGNON AC / ST REMY FC – COUPE AVENIR U14 du 11/06/2022

DOSSIER N° 397 : AVIGNON / GORDES ESP – COUPE ULYSSE FABRE du 10/06/2022

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 389 : **COURTHEZON SC / VENTOUX SUD – U15 Féminine à 8 du 18/06/2022**

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mme GUILLE Emilie arbitre bénévoles :

« Arrêt de la rencontre à la 45^{ème} minute pour cause de blessure du N°1 du club de COURTHEZON SC cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 5 »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à COURTHEZON SC (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 394 : **MONTEUX O / VILLENEUVE FC – U16 D1 du 19/06/2022**

Vu l'évocation par M. CEZAC Patrick du club de VILLENEUVE FC : le joueur M. RASPAIL Julian a participé au match alors qu'il était suspendu.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du district GRAND VAUCLUSE il s'avère que ce joueur était suspendu d'un match ferme avec comme date d'effet le 13/06/2022.

Ce joueur ne pouvait pas prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à MONTEUX O. pour en porter bénéfice à VILLENEUVE FC (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F) et donne un match de suspension à M. RASPAIL Julian à compter du 4 juillet 2022 pour avoir participer à un match alors qu'il était suspendu.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 395 : **MONTEUX O / VILLENEUVE FC – U16 D1 du 19/06/2022**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de MONTEUX O n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport des clubs de MONTEUX O. et VILLENEUVE FC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 396 : **AVIGNON AC / ST REMY FC – COUPE AVENIR U14 du 11/06/2022**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club d'AVIGNON AC a utilisé la tablette correctement mais n'a pas validé ni transmis la feuille de match.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs, la commission décide de sanctionner le club d'AVIGNON AC d'une amende **de 50€** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F) **pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que

le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la commission décide de sanctionner le club d'AVIGNON AC d'une amende **de 25€** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1 bis des Règlements Généraux de la F.F.F) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

DOSSIER N° 397 : **AVIGNON / GORDES ESP – COUPE ULYSSE FABRE du 10/06/2022**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club d'AVIGNON AC a utilisé la tablette correctement mais n'a pas validé ni transmis la feuille de match.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club est engagée.

Par ces motifs, la commission décide de sanctionner le club d'AVIGNON AC d'une amende **de 50€** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F) **pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la commission décide de sanctionner le club d'AVIGNON AC d'une amende **de 25€** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1 bis des Règlements Généraux de la F.F.F) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

Président de séance :
M. Raymond CRESPIN

Secrétaire de séance :
M. Lionel ROCHER

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Rhône-Durance, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Lundi 27 Juin 2022

Présents : M. SCHNEIDER (Président) – MM. MANIERE – GIELY

Excusés : Mme SANCHEZ, MM. VILLALONGA – CUILLERAI – IFAOUI BOURAS

DECISION

AFFAIRE : VELLERON SO / ST SATURNIN LES AVIGNON en D3 du 24/04/2022

Appel du club de **VELLERON** en date du Vendredi 13 Mai 2022 d'une décision de la CSR parue au **BO N° 39 publié le 05/05/2022**

Considérant que le club de **VELLERON SO** conteste une décision de la CSR qui a donné la décision suivante :

- « *La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VELLERON pour en porter bénéfice à ST SATURNIN (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à ZAARAOUI Yascine à compter du 9 mai 2022 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu* »

Considérant qu'il résulte de l'article 190 des Règlements généraux de la FFF que :

« *-Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (...)* »

Considérant que la décision est parue au Bulletin Officiel et mis en ligne le 05/05/2022

De ce fait, l'appel intervient 8 jours après et non 7 jours
De ce fait, l'appel est déclaré IRRECEVABLE

CONVOCATION

Appel de **ST REMY FC** d'une décision de la **Commission des Arbitres** en date du 14/06/2022

La Commission,
Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,
Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

MERCREDI 06 JUILLET 2022 À 19H00

Au siège du District Grand Vaucluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

ST REMY FC :

Le président ou son représentant
M. Mohamed EZKIYOUH

Le Président :
M. Robert SCHNEIDER

Le secrétaire de séance :
M. Jean Paul MANIERE

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 27 Juin 2022

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO

Excusé : M. BARRERA

SECTEUR CHAMPIONNAT

A titre indicatif en suivant les directives de la LMF **reprise compétitions district 2022/2023 : Seniors toutes divisions :**

1^{er} Journée : 04/09
2^{ème} Journée : 17/09
3^{ème} Journée : 02/10

Ci-joint les classement 2021/2022 toutes divisions avec montées D1/D2/D3 et D4 (non fixées pour certaines équipes en 2^{ème} positions).

Concernant le nombre de descentes nous sommes en attente des décisions de la LMF (Descentes de R2)

ACTIVITES SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

CLASSEMENT FIN DE SAISON 2021/2022

CLASSEMENT FINAL, COMPTE TENU DES BONIFICATIONS ET DES RETRAITS DE POINTS AUX COMPÉTITIONS POUR LES DIVISIONS, D1, D2 ,D3, ET D4
Ces classements pourront être modifiés suite à des affaires ou appels non encore jugés par différentes Commissions.

D1											
	CLUBS	Coef.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissements	Points Bonus ou malus	Retrait de points educateur	Retrait de points forfaits	Retrait de points autres	Total Points
1	MONTEUX O	2,04	49	46	24	4	3				49

2	US AUTRE PROV.	1,83	44	46	24	23	-2				44
3	MONTFAVET SC	1,75	42	46	24	26	-4				42
4	SC COURTHEZON 2	1,63	39	36	24	5	3				39
5	ES BOULBON	1,58	38	35	24	4	3				38
6	AS CAMARET	1,54	37	34	24	3	3				37
7	JS VISAN	1,50	36	33	24	7	3				36
8	O BARBENTANE 2	1,38	33	30	24	6	3				33
9	SC GADAGNE	1,29	31	35	24	30	-4				31
10	ST MAILLANE 2	1,29	31	28	24	2	3				31
11	RC PROVENCE	0,96	23	35	24	50	-12				23
12	US AVIGNON	0,71	17	18	24	19	0	-1			17
13	US TOURAINE	0,21	5	14	24	12	3		-12		5

D2 / A										
CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	SORGUES ESP	1,96	51	48	26	1	3			51
2	AC LE PONTET VEDENE 2	1,85	48	45	26	6	3			48
3	ISLE BC	1,77	46	46	26	16	0			46
4	RCB BOLLENE	1,77	46	43	26	10	3			46
5	FC CHEVAL BLANC	1,54	40	40	26	15	0			40
6	FA VAL DURANCE	1,54	40	40	26	15	0			40
7	VENTOUX SUD	1,54	40	37	26	4	3			40
8	PLAN D'ORGON	1,42	37	34	26	5	3			37
9	SC MONTFAVET 2	1,38	36	33	26	9	3			36
10	FC DENTELLES	1,31	34	31	26	4	3			34
11	AC AVIGNON	1,31	34	35	26	9	3	-4		34
12	ACS MORIERES	1,08	28	25	26	6	3			28
13	AS PIOLENC	0,77	20	30	26	45	-10			20
14	FC CALAVON	-0,08	-2	15	26	4	3		-20	-2

D2 / B										
CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	CAUMONT FC	2,65	69	66	26	5	3			69
2	CHATEAURENARD FAC	1,96	51	48	26	7	3			51
3	CARPENTRAS FC	1,92	50	47	26	2	3			50
4	ETOILE AUBUNE	1,85	48	45	26	2	3			48
5	CAVAILLON ARC	1,65	43	40	26	0	3			43

6	ST DIDIER PERNES 2	1,65	43	45	26	24	-2				43
7	GORDES ESP	1,54	40	40	26	15	0				40
8	MOLLEGES FC	1,50	39	36	26	3	3				39
9	EYGALIERES US	1,31	34	31	26	6	3				34
10	VELLERON SO	1,27	33	37	26	29	-4				33
11	MONDRAGON SC	1,23	32	29	26	6	3				32
12	LES ANGLES EMAF 2	0,96	25	23	26	9	3	-1			25
13	AVIGNON OUEST	0,35	9	20	26	44	-10	-1			9
14	ALTHEN SC	0,00	0	4	26	17	0	-4			0

D3 / A											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	CAMARET AS 2	2,18	48	45	22	6	3				48
2	US SERIGNAN	2,14	47	44	22	2	3				47
3	US BARTHELASSE	1,86	41	38	22	3	3				41
4	VIOLES AS	1,55	34	31	22	7	3				34
5	RC PROVENCE 2	1,55	34	32	22	7	3	-1			34
6	CADEROUSSE US	1,50	33	30	22	6	3				33
7	AS RASTEAU	1,41	31	28	22	1	3				31
8	SC COURTHEZON 3	1,23	27	24	22	2	3				27
9	ORANGE GRES US	1,18	26	23	22	11	3				26
10	MALAUCENE RG	1,09	24	21	22	0	3				24
11	JS VISAN 2	0,95	21	23	22	4	3	-5			21
12	CAROMB SC		FG								
13	ALTHEN SC 2		FG								

D3 / B											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	VILLENEUVE	2,63	63	60	24	0	3				63
2	ORANGE FC	2,58	62	59	24	3	3				62
3	ST SATURNIN US	2,04	49	46	24	4	3				49
4	O MONTEUX 2	1,63	39	55	24	77	-16				39
5	BEDARRIDES AS	1,63	39	36	24	10	3				39
6	VENTOUX SUD 2	1,42	34	31	24	10	3				34
7	US AUTRE PROVENCE 2	1,33	32	29	24	0	3				32
8	JONQUIERES SC 2	1,21	29	26	24	0	3				29
9	VELLERON SO 2	1,04	25	22	24	2	3				25
10	CARPENTRAS FC 2	1,00	24	41	24	24	-2	-3	-12		24
11	ETOILE AUBUNE 2	0,92	22	24	24	24	-2				22
12	DENTELLES FC 2	0,13	3	15	24	15	0		-12		3
13	LORIOLE JS	-0,42	-10	-1	24	1	3		-12		-10

D3 / C										
CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	PERTUIS USR	2,88	69	66	24	4	3			69
2	ST REMY FC	2,63	63	60	24	7	3			63
3	AV GOULT ROUSSILLON	2,42	58	55	24	9	3			58
4	ST JEAN GRES FONTV.	2,13	51	48	24	3	3			51
5	ESP GORDES 2	2,04	49	49	24	13	0			49
6	US AVIGNON	1,67	40	37	24	0	3			40
7	FA CHATEAURENARD 2	1,33	32	29	24	4	3			32
8	MOURIES ENT	1,08	26	30	24	27	-4			26
9	FC ST ETIENNE GRES	0,96	23	20	24	4	3			23
10	F CADENET LUBERON	0,83	20	18	24	1	3	-1		20
11	BOULBON ES 2	0,58	14	23	24	9	3		-12	14
12	ARC CAVAILLON 2	0,29	7	4	24	0	3			7
13	CABANNES FC	0,17	4	14	24	12	3	-1	-12	4

D3 / D										
CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	TARASCON SC	2,45	54	51	22	12	3			54
2	EYRAGUES O	2,23	49	51	22	25	-2			49
3	CAUMONT FC 2	2,00	44	41	22	1	3			44
4	SUD LUBERON ENT	1,91	42	39	22	8	3			42
5	AUREILLE FC	1,77	39	36	22	3	3			39
6	GRAVESON ENT	1,64	36	38	22	23	-2			36
7	GADAGNE SC 2	1,64	36	33	22	1	3			36
8	LES VIGNERES FC	1,55	34	32	22	12	3	-1		34
9	NOVES O 2	1,50	33	30	22	0	3			33
10	LACOSTE US	0,14	3	1	22	2	3	-1		3
11	MOLLEGES FC 2	-0,23	-5	4	22	0	3		-12	-5
12	US TOURAINE 2		FG							
13	MAUSSANE		FG							

En attente de la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire concernant le match EYRAGUES/CAUMONT

D4 / A										
CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	MJCV BOLLENE	2,77	61	58	22	3	3			61
2	ST DIDIER PERNES 3	2,77	61	58	22	0	3			61
3	SC MONDRAGON 2	2,05	45	42	22	11	3			45

4	BOLLENE FOOT	2,00	44	41	22	4	3				44
5	TRAVAILLAN FC 2	1,95	43	40	22	3	3				43
6	ESP SORGUES 2	1,55	34	31	22	3	3				34
7	AC PONTET VEDENE 3	1,32	29	38	22	1	3		-12		29
8	AS RASTEAU 2	0,95	21	18	22	1	3				21
9	AV S BEDARRIDES 3	0,95	21	18	22	0	3				21
10	SERRES US	0,68	15	12	22	1	3				15
11	MALAUCENE RG2	0,32	7	16	22	0	3		-12		7
12	AS SAHIUNE		FG								
13											

D4 / B											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	TRAVAILLAN FC	2,50	50	47	20	2	3				50
2	ORANGE FC 2	2,50	50	47	20	10	3				50
3	COM SARRIANS	2,40	48	45	20	3	3				48
4	O ST ROMAIN	1,65	33	30	20	2	3				33
5	AS PIOLENC 2	1,40	28	37	20	1	3		-12		28
6	SO MORNAS	1,40	28	25	20	0	3				28
7	MJCV BOLLENE 2	1,30	26	23	20	8	3				26
8	US ST SATURNIN 2	1,10	22	19	20	4	3				22
9	MIRABEL US	0,55	11	19	20	36	-8				11
10	US GRES ORANGE 2	0,50	10	7	20	3	3				10
11	MINOTS DU VASIO	0,30	6	15	20	3	3		-12		6
12	BOLLENE FOOT 2		FG								
13	AV VIOLES 2		FG								

D4 / C											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	AS VALAYANS	2,60	52	49	20	0	3				52
2	NYONS FC	2,40	48	45	20	1	3				48
3	O MONTEUX 3	2,20	44	44	20	15	0				44
4	US BARTHELASSE 2	2,00	40	37	20	0	3				40
5	RCB BOLLENE 2	1,70	34	31	20	0	3				34
6	FC VILLENEUVE 2	1,60	32	29	20	4	3				32
7	US CADEROUSSE 2	0,85	17	26	20	1	3		-12		17
8	ET AUBUNE 3	0,65	13	10	20	1	3				13
9	AV BEDARRIDES 2	0,05	1	10	20	0	3		-12		1
10	COM SARRIANS 2	-0,25	-5	12	20	3	3		-20		-5
11	RC PROVENCE 3		FG								

12	ORANGE FC 3		FG							

D4 / D											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	SP ROGNONAS	2,90	58	55	20	2	3				58
2	US PLAN ORGON 2	2,80	56	53	20	2	3				56
3	MORIERES ACS 2	2,00	40	37	20	7	3				40
4	FC VIGNERES 2	1,90	38	35	20	0	3				38
5	O EYRAGUES 2	1,60	32	29	20	0	3				32
6	US LE THOR 2	1,30	26	23	20	0	3				26
7	SP GADAGNE 3	1,25	25	34	20	0	3		-12		25
8	NOVES O	0,65	13	10	20	0	3				13
9	O BARBENTANE 3		FG								
10	CAUMONT FC 3		FG								
11	PERTUIS USR 3		FG								

D4 / E											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	LE THOR US	2,69	43	40	16	0	3				43
2	PERTUIS USR 2	2,80	42	39	16	0	3				42
3	FC AVIGNON OUEST 2	2,19	35	32	16	0	3				35
4	ST JEAN GRES FONTV.2	1,13	18	27	16	2	3		-12		18
5	OPPEDE MAUBEC 2	0,88	14	11	16	1	3				14
6	US EYGALIERES 2	0,69	11	28	16	0	3		-20		11
7	SUD LUBERON ENT 2	0,19	3	12	16	1	3		-12		3
8	PAYS APT 2		FG								
9	MOURIES ENT 2		FG								
10	SP MONTFAVET 2		FG								

D4 / F											
	CLUBS	coeff.	Total Points	Points acquis sur le terrain	Nbre de matchs joués	Nombre suspensions disciplinaires hors avertissement	Points Bonus ou malus	Retrait de point éducateur	Retrait de point forfait fin	Retrait de points autres	Total Points
1	OPPEDE MAUBEC	2,44	44	41	18	0	3				44
2	AC AVIGNON 2	2,33	42	39	18	0	3				42
3	FC CHEVAL BLANC 2	2,06	37	34	18	3	3				37
4	FC ST REMY 2	2,06	37	34	18	7	3				37
5	GOULT ROUSSILLON 2	1,67	30	27	18	1	3				30

6	BC ISLE 2	1,44	26	23	18	0	3				26
7	GRAVESON ENT 2	1,33	24	21	18	1	3				24
8	ST JEAN GRES FONTV 3	1,06	19	16	18	6	3				19
9	ESP GORDES 3	0,28	5	14	18	3	3			-12	5
10	FA CHATEAURENARD 3		FG								
11	F CADENET LUB 2		FG								
12	PAYS APT		FG								

SECTEUR COUPE

En prévision : 1^{er} tour Grand Vaucluse 11/09
2^{ème} tour Grand Vaucluse 25/09

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 Juin 2022

Présents : M. GARCIA (Président) MM. BOCHET, ABEILLE.

Excusés : MM. POLI, DANY. Mme NICOLAS.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Composition des poules D1 pour la Saison 2022/2023 (sous réserve des décisions concernant les affaires en cours et des confirmations d'engagements)

U15 D1

BARBENTANE O.
MONTEUX O.
VELLERON SO
VEDENE LE PONTET AC
ORANGE FC
ST DIDIER PERNES ESP
LES MINOTS DU VASION
PERTUIS USR
ST REMY FC
LES ANGLES EMAF
AVIGNON AC
COURTHEZON SC

U16 D1

AVIGNON AC
ORANGE FC
MONTFAVET SC
CALAVON FC
MONTEUX O.
ST DIDIER PERNES ESP
COURTHEZON SC
SORGUES ESP
TOUR D'AIGUES US
VEDENE LE PONTET AC 2
ISLE BC
AVIGNON OUEST

U17 D1

ST DIDIER PERNES ESP
COURTHEZON SC
MONTEUX O.
AVIGNON AC 2
PERTUIS USR
CALAVON FC
ST REMY FC
DENTELLES FC
ETOILE D'AUBUNE
SUD LUBERON ES

U18 D1

CAVAILLON ARC
MONTEUX O.
VEDENE LE PONTET AC 2
AVIGNON AC
ST DIDIER PERNES ESP
NYONS FC
CHATEAURENARD FA
VILLENEUVE FC
GOULT ROUSSILLON AS
DENTELLES FC
BEDARRIDES AS
VAL DURANCE FA

U19 D1

AVIGNON AC
MONTEUX O.
MONTFAVET SC
AVIGNON OUEST FC
VILLENEUVE FC

PERTUIS USR
 BOLLENE RCB
 ISLE BC
 LES ANGLES EMAF
 VEDENE LE PONTET AC
 SARRIANS COM
 PLAN D'ORGON US

U14 D1

Engagements libres.
 Phase 1 : Evaluation du niveau des équipes
 Phase 2 : Compétition championnats D1 et D2.

**CLASSEMENT DE FIN DE SAISON 2021/2022 CATEGORIES U19, U17,
 U16, U15 U14 D1 et
 U19, U17, U15, U14 D2.**

Classement final, compte tenu des bonifications et des retraits de points aux compétitions.

Ces classements pourront être modifiés suite à des affaires ou appels non encore jugés par différentes Commissions .

Les classements **D3** sont consultables sur le site du District : cliquer sur « CHAMPIONNAT », choisir dans la liste la catégorie voulue, puis cliquer « CLASSEMENT ».

CATEGORIE U19 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
SUD LUBERON ES	28	3	3	0	0		31
MONTFAVET SC	23	4	3	0	0		26
AVIGNON OUEST	25	21	0	-2	0		23
VILLENEUVE FC	20	0	3	0	0		23
PERTUIS USR	20	18	0	0	0		20
BOLLENE RCB	12	5	3	0	0	-1	14
ISLE BC	9	3	3	0	0		12
LES ANGLES EMAF	14	0	3	0	-12		5
LE PONTET VEDENE	9	0	3	0	-12		0
COURTHEZON SC	15	29	0	-4	-12		-1
AVIGNON AC	4	0	3	0	-12	-2	-7
GORDES ESP	2	6	3	0	-12		-7

Accède en U20 R2 : SUD LUBERON ES

Descende en U19 D2 : COURTHEZON SC AVIGNON AC GORDES ESP

CATEGORIE U17 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
JONQUIERES SC	37	4	3				40
NYONS FC	36	0	3				39
CHATEAURENARD FA	34	0	3				37
VILLENEUVE FC	34	1	3				37
GOULT ROUSSILLON	23	0	3				26
DENTELLES FC	23	9	3				26
LE PONTET VEDENE 2	16	3	3			-4	15
MAILLANE SDE	6	0	3				9
TARASCON FC	0	6	3			-4	-1
CAMARET AS	FG						
CAVAILLON ARC 2	FG						
CARPENTRAS FC	FG						

Accède en R2 U18 : JONQUIERES SC

Descende brassage LE PONTET VEDENE 2, MAILLANE SDE, TARASCON FC, CAMARET AS, CAVAILLON ARC 2, CARPENTRAS FC

CATEGORIE U16 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
VILLENEUVE FC	55	1	3				58
ST DIDIER PERNES	49	4	3				52
COURTHEZON SC	46	4	3				49
MONTEUX O.	42	11	3				45
AVIGNON AC	37	4	3			-3	37
PERTUIS USR	37	1	3			-5	35
CALAVON FC	28	2	3				31
ST REMY FC	26	0	3				29
DENTELLES FC	25	0	3				28
ETOILE D'AUBUNE	20	5	3			-1	22
SUD LUBERON ENT	11	4	3				14
AVIGNON CFC	FG					-	

Accède en U17 R2 : VILLENEUVE FC

Descende brassage : AVIGNON CFC

CATEGORIE U15 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
VILLENEUVE FC	51	6	3				54
ORANGE FC	47	0	3				50
MONTFAVET SC	47	2	3			-4	46
CALAVON FC	33	0	3				36
MONTEUX O	32	2	3				35
ST DIDIER PERNES	27	0	3				30
COURTHEZON SC	24	0	3				27
SORGUES ESP	20	6	3				23
AVIGNON AC 2	17	0	3			-3	17
TOURAINES US	10	3	3				13
APT JS	FG						
AVIGNON CFC	FG						
PROVENCE RC	FG						

Accède en U16 R2 : VILLENEUVE FC

Descende brassage : AVIGNON AC 2, APT JS, AVIGNON CFC, PROVENCE RC

CATEGORIE U14 D1

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Retrait Absences Educateur	Points
F.C. VILLENEUVE 1	24	0	3				27
O. MONTELAIS 1	19	0	3				22
S.O. VELLERONNAIS 1	14	0	3				17
A.C. VEDENOIS 2	11	0	3				14
ORANGE FC 1	10	4	3			-1	12
ST DIDIER PERNOISE 1	9	0	3				12
LES MINOTS DU VASIO 1	6	0	3				9
PERTUIS USR 1	5	0	3				8
AV.S. CAMARETOIS 1	4	4	3				7

Accède en U15 R2 : VILLENEUVE FC

Descende U14 D2 : AV.S. CAMARETOIS 1

CATEGORIE U19 D2

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
COMETE SARRIANS 1	31					
U.S. PLANAISE 1	26					
AV.S. CAMARETOIS 1	23					
F.C. CHEVAL BLANC 1	18					
L'ETOILE D'AUBUNE 1	17					
PERTUIS USR 2	15					
SP.C. GADAGNIEN 1	14					
VENTOUX SUD FC M/B 1	13					
F. C. ENTRAIGUES 1	8					
GRAVESON ENT 1	6					
SP.C. ROGNONNAIS 1	6					
F.C. PALUNAI 1	3					
F.A. CHATEAURENARD 1	FG					

Accède en U19 D1 : COMETE SARRIANS 1, U.S. PLANAISE 1

[En attente discipline](#)

CATEGORIE U17 D2 - Poule A

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
AV.S. BEDARRIDAIS 1	35	0	3	0	0	38
U.S. AUTRE PROVENCE 1	26	0	3	0	0	29
A.S. PIOLENCOISE 1	26	1	3	0	0	29
R.C. DE PROVENCE 1	15	4	3	0	0	18
U.S. CADEROUSSE 1	14	12	3	0	0	17
MORIERES ACS 1	14	0	3	0	0	17
VENTOUX SUD FC M/B 1	19	0	3	0	12	7
U.S. ST SATURNINOISE 1	8	3	3	0	12	-4

CATEGORIE U17 D2 - Poule B

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
F.A. VAL DURANCE 1	28	0	3	0	0	31
F.C. CHEVAL BLANC 1	25	0	3	0	0	28
MISTRAL ACADEMIE F. 1	24	2	3	0	0	27
SP.C. ROGNOAIS 1	21	2	3	0	0	24
BOXELAND C. ISLOIS 1	18	12	3	0	0	21
U. S. THOROISE 1	2	1	3	0	12	-7
O. EYRAGUAIS 1	1	2	3	0	12	-8
PERTUIS USR 1	FG					FG

Accède en 18 D1 : AV.S. BEDARRIDAI 1, F.A. VAL DURANCE 1

CATEGORIE U15 D2 - Poule A

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
A.C. VEDENOIS 2	42	0	3			45
SP.C. JONQUIEROIS 1	30	6	3			33
MORIERES ACS 1	27	0	3			30
F.C. CARPENTRAS 1	25	1	3			28
O. MONTELAIS 2	11	3	3			14
F. C. ENTRAIGUES 1	7	3	3			10
L'ETOILE D'AUBUNE 1	6	0	3			9
U.S. CADEROUSSE 1	12	0	3		-12	3

CATEGORIE U15 D2 - Poule B

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
BOXELAND C. ISLOIS 1	39	1	3			42
F. C. AVIGNON OUEST 1	36	0	3			39
MISTRAL ACADEMIE F. 1	27	0	3			30
ST.O.C. VILLELAURE 1	16	0	3			19
ST JEAN GRES FONTV. 1	16	0	3			19
ST. MAILLANAIS 1	7	1	3			10
AVENIR GOULT ROUSSIL 1	8	0	3		-12	-1
GRAVESON ENT 1	FG					

Accède en U16 D1 : A.C. VEDENOIS 2, BOXELAND C. ISLOIS 1, F. C. AVIGNON OUEST 1

CATEGORIE U14 D2

CLUBS	Points acquis sur le terrain	Nombre de matchs de suspension	Bonification de points	Retraits de points	Retrait Forfaits 5 der. journées	Points
F.C. ST REMOIS 1	27	0	0	0	0	27
LES ANGLES EMAF 1	23	0	0	0	0	23
AV. C. AVIGNONNAIS 3	23	0	0	0	0	23
SP.C. COURTHEZONNAIS 1	22	0	0	0	0	22
AV. C. AVIGNONNAIS 2	16	0	0	0	0	16
DENTELLES F. C. 1	15	0	0	0	0	15
A.C. VEDENOIS 3	11	0	0	0	0	11
SUD LUBERON ENT. S. 1	9	0	0	0	0	9
U.S. TOURAIN 1	9	0	0	0	0	9
R. C. B. BOLLENE 1	4	0	0	0	0	4
SERRES US 1	-2	0	0	0	0	-2
BOXELAND C. ISLOIS 1	FG					FG

Accède U15 D1 : F.C. ST REMOIS 1, LES ANGLES EMAF 1, AV. C. AVIGNONNAIS 3, SP.C. COURTHEZONNAIS 1

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 24 Juin 2022

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, MM. ZEDGUENIDZE, MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. VOULET, MME BERNARD (Conseillère pédagogique), MM. JAGER (CTD).

Excusés : M. GOUSSET, MM. ZANDOMENEGHI.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

RENTREE DU FOOT ANIMATION 2022

Le District Grand Vaucluse va organiser les prochaines Journées d'Accueil du foot animation en U10/U11, U8/U9 et U6/U7.

Appel à candidature pour recevoir les Journées d'Accueil.

Les clubs désirant recevoir une des Journées d'Accueil du foot Animation, doivent envoyer un mail au secrétariat du District en précisant la catégorie souhaitée.

4 ou 5 Sites par journée seront désignés parmi les candidatures reçues.

Le 17 Septembre 2022 : Rentrée U10-U11

Le 24 Septembre 2022 : Rentrée U8-U9

Le 1^{er} Octobre 2022 : Rentrée U6-U7

**REUNION EDUCATEURS U13
LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022**

Journées Nationales des débutants 2022

U6-U7 :

Clubs Absents : APT JS – CHATEAURENARD FA – DENTELLES FC – LES ANGLES EMAF – NYONS FC – ORANGE FC – TARASCON FC - VALREAS US – VISAN JS - ETOILE D'AUBUNE – SERRES US – MALAUCENCE RG – VIGNERES FC – PAYS D'APT – SUD LUBERON ENT – AUREILLE FC – ST JEAN DU GRES FONTV ENT – MAUSSANE ESVB – BOULBON ES – LA TOUR D'AIGUES US – CADENET LUBERON – VELLERON SO – GORDES ESP – BOLLENE RCB - BOLLENE MJC - EYGALIERES US.

Clubs excuses : ALTHEN SC/ENTRAIGUES – CUCURON ESP – LAPALUD US – MAILLANE SDE – MOLLEGES FC –

U8-U9 :

Clubs Absents : APT JS – EYGALIERES US – PIOLENC AS – RC PROVENCE – VALREAS US – LAPALUD US – SERRES US – MORIERES ACS – MONTFAVET SC – ALTHEN/ENTRAIGUES – MISTRAL ACADEMIE – AVIGNON CFC – ST JEA DU GRES FONTV – ST ANDIOL O. – CAVAILLON ARC – CADENET LUBERON – GORDES ESP – GOULT ROUSSILLON – SUD LUBERON – BARBENTANE O. – ROGNONAS SC – AVIGNON US.

Clubs excuses : AUREILLE FC – BONNIEUX – BOULBON ES – CHEVAL BLANC FC – EYRAGUES O. – GADAGNE SC – GRAVESON ENT – MAILLANE SDE – MAUSSANE ESVB – MOLLEGES FC – MOURIES ENT – NOVES O. – PLAN D'ORGON US – VILLELAURE – ST REMY FC.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 28 Juin 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. GUELHES Bernard, KINNOUS Chaïb.

Excusés : MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MICHEL Claude, AJJANI Hicham, VAN MEEL Alan, MARTINEZ Vincent, AJJANI Rachid Mme CHAZAL Stéphanie

Reçu : M. MASSASSI Adil

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Les arbitres convoqués en appel disciplinaire et ne pouvant se déplacer doivent impérativement présenter un justificatif en cas d'absence ou demander un report. (Art.21 paragraphe12.)

De plus tous les arbitres qui ne respecteront pas ce protocole se verront sanctionner de **30 euros** automatiquement.

A L'ATTENTION DES ARBITRES :

Nous vous rappelons les catégories soumises à la péréquation :

- *D1
- *D2
- *D3
- *Coupe Grand Vaucluse seniors
- *Coupe Roumagoux Seniors
- *Coupe Ulysse Fabre seniors
- *Coupe Espérance seniors
- *U14 D1
- *U15 D1
- *U16 D1
- *U17 D1
- *U19 D1

Pour toutes les autres rencontres vous devez IMPERATIVEMENT vous faire régler vos frais d'arbitrage par le club RECEVANT.
Face à la recrudescence des feuilles de mission liées à l'arbitrage, le District se doit de vous informer qu'il est dans l'obligation de cesser le règlement de vos frais non acquittés.

CORRESPONDANCES

ARBITRES

- **M. BENMOUFFOK Djelloul** note de frais transmise, bien reçu votre accusé de réception pour le questionnaire,
- **M. LOUNISSA Rafik** vous êtes officiellement arbitre assistant.
- **M. RAHIH Adam** bien reçu votre accusé de réception pour le questionnaire
- **M. COLOMBO Stephan** envoyez votre note de frais match du 29 mai à Gordes, erreur administrative,
- **M. KOUARA Hassane** note de frais transmise
- **M. EL OUARYAGHLY Soufian** bien reçu votre accusé de réception pour le questionnaire
- **M. EL AFOUI Abdelmajid** bien reçu votre accusé de réception pour le questionnaire
- **M. DEABJI Ilias** demande prise en compte
- **M. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid** bien reçu votre accusé de réception pour le questionnaire

- M. BARUQUE Yoann bien reçu votre accusé de réception pour le questionnaire
- Melle LABIDI Oussama la CA vous invite un mardi de votre choix (congés du District du 13 juillet au 15 août).

STAGE DU 3 SEPTEMBRE 2022

ARBITRES SENIORS DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

Voici le programme du stage seniors organisé par la Commission des Arbitres du District Grand Vaucluse, vous avez l'**OBLIGATION** de vous inscrire (pour réserver les repas) avant le **23 août 2022**, il vous est rappelé que le **STAGE EST OBLIGATOIRE**, et que cette saison les absents non justifiés seront pénalisés **d'un point en moins**, ceux qui s'inscriront et qui ne viendraient pas seront pénalisés d'une **amende de 20 euros** (prix facturé par la Souvine par participant), ceux qui seront absents ne seront pas prioritaires sur les désignations (qui seront officielles à partir de midi le 3 septembre 2022) dans leur catégorie ou en coupe de France, un pointage sera fait à chaque atelier par la Commission des Arbitres, nous vous ferons parvenir si besoin d'autres informations. Bonne préparation :

Rendez-vous à **7h30** au District Grand Vaucluse

<u>GROUPES : D3 ET D4</u>	<u>GROUPES : D1 D2 AA1 ET AA2.</u>
Rendez-vous directement au terrain de la Souvine	Rendez-vous directement dans la grande cour du Domaine de la Souvine
<p>Test physique : Début 8H15</p> <p>8h30 départ des D4= 25 minutes 9h00 départ des D3= 25 minutes Test physique 32 x (17' 21'), départ arrêté x 65 mètres</p>	<p>Test écrit : Début 8h15, durée 50 minutes</p> <p>20 questions tirées du recueil envoyé par la messagerie du District : 10 questions à 3 points, 10 questions à 5 points. D1 55 points D2 50 points AA 50 points</p> <p>Seul de quoi écrire et se restaurer sera autorisé sur les tables d'examens, les autres objets seront déposés devant cette même table, toutes personnes prise en train de tricher sera exclue du stage, et soumis aux mêmes sanctions que arbitres absents au stage. Ceux qui refuseront ces conditions seront également exclus du stage.</p>
<p>Test écrit : Début 10h00, durée 50 minutes</p> <p>20 questions tirées du recueil envoyé par la messagerie du District : 10 questions à 3 points, 10 questions à 5 points, D3 50 points D4 45 points</p> <p>Seul de quoi écrire et se restaurer sera autorisé sur les tables d'examens les autres objets seront déposés devant cette même table, toute personne prise en train de tricher sera exclue du stage, et soumis aux mêmes sanctions que arbitres absents au stage. Ceux qui refuseront ces conditions seront également exclus du stage.</p>	<p>Test physique : Début 9h15</p> <p>9H30 départ des D2 et AA2 10H00 départ des D1 et AA1 Test physique (36 x 517' -21) départ arrêté, X D1 72 mètres D2 68 mètres AA 65 mètres,</p>

10H15 à 10h30
Pause pour tous

11h00 à 12h30 :
Intervention de Monsieur Michel SERRE, Président du District Grand Vaucluse

12h30 :
Pause déjeuner

APRES MIDI

ATTENTION CHANGEMENT DES GROUPES

3 groupes pour 3 ateliers :

Groupe 1 : A + C

Groupe 2 : B + D + E

Groupe 3 : F + G

<u>13h45 / 14h30</u>	
<u>ATELIER</u>	<u>GROUPE</u>
Nouvelles circulaires	D1 et D2 AA1
Carton blanc	

Rôle et devoirs de l'arbitre assistant	D3
A définir	D4 AA2

PAUSE 15'

14h45 / 15h30	
<u>ATELIER</u>	<u>GROUPE</u>
Nouvelles circulaires Carton blanc	D3
Rôle et devoirs de l'arbitre assistant	D4 AA2
A définir	D1 et D2 AA1

PAUSE 15'

15h45 / 16h30	
<u>ATELIER</u>	<u>GROUPE</u>
Nouvelles circulaires Carton blanc	D4 AA2
Rôle et devoirs de l'arbitre assistant	D1 et D2 AA1
A définir	D3

17h00 :

Tous les groupes dans la grande salle pour **présentation du nouveau règlement intérieur**

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55